

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon collègue que la confiance du consommateur est à son plus haut depuis 18 ans. C'est le plus haut niveau de confiance du consommateur que nous ayons eu depuis 18 ans. Je voudrais rappeler au député que l'inflation, aujourd'hui, est à son plus bas depuis août 1972. Enfin, je lui rappellerais également que le taux des prêts personnels est actuellement à son plus bas depuis dix ans. Ce sont des faits qui en disent long sur l'état actuel de l'économie.

M. Riis: Que dire de l'investissement?

M. Lalonde: En ce qui concerne la question précise du député, je n'ai pas l'intention de donner une telle directive au gouverneur de la Banque. Depuis dix ans, le dollar canadien flotte et j'estime que cette politique nous a fort bien servis. Je ne pense pas qu'une directive artificielle permettrait de créer une plus grande confiance en l'économie canadienne parmi les investisseurs ou les consommateurs. J'estime que la politique suivie par le gouvernement dans le domaine monétaire au cours des dernières années a été fructueuse, et nous la poursuivons.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LA LIMITATION DE LA PROPRIÉTÉ DES ACTIONS DES SOCIÉTÉS

L'OPPOSITION MANIFESTÉE PAR UN GROUPE D'HOMMES D'AFFAIRES DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Consommation et des Corporations.

Vendredi dernier, monsieur le Président, vous étiez témoin de ce que le ministre nous a dit, savoir qu'elle n'avait aucune opposition de la part de ses collègues du Québec face au projet de loi S-31. Je ne dis pas qu'elle a délibérément menti à la Chambre, je pense qu'elle était bien mal informée au sujet de l'opposition qui se manifestait, et elle le sait aujourd'hui; elle est donc au courant maintenant qu'il y a plusieurs députés du Québec qui ont compris qu'il s'agissait d'une mauvaise loi. Elle a reçu une lettre d'une vingtaine d'homme d'affaires du Québec, qui ne sont pas séparatistes, et qui réclament du ministre l'abandon de ce projet de loi.

Devant une telle opposition, pourquoi le ministre refuse-t-elle de nous annoncer aujourd'hui qu'elle abandonne cette loi qui est inacceptable à un groupe de francophones qui a quand même droit à sa place dans l'économie canadienne?

[Traduction]

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je voudrais corriger la fausse impression qu'a le député s'il s'imagine que le projet de loi S-31 ne rallie pas l'appui des députés québécois. Au contraire, le caucus québécois s'est déclaré expressément d'accord ce matin sur le principe du projet de loi, mais a jugé qu'il faudrait peut-être changer de tactique, ni plus ni moins.

[Français]

ON DEMANDE SI LA LIMITE DE 10 P. 100 D'INVESTISSEMENT DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC SERA LEVÉE ADVENANT LA MORT DU PROJET DE LOI S-31 AU SÉNAT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante: Étant donné que le

ministre refuse de dire à la Chambre qu'elle est disposée à abandonner ce projet de loi, car il est clair que le gouvernement laissera mourir ce projet de loi au Sénat, étant donné les circonstances, est-ce qu'elle est en mesure, avec l'honnêteté que je lui reconnais, de dire qu'à la minute où ce projet de loi mourra au Sénat la limite de 10 p. 100 d'investissement de la Caisse de dépôt et placement du Québec sera du même coup levée, et que cette institution aura, comme toutes les autres, le droit de pouvoir s'épanouir au niveau canadien?

[Traduction]

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Il est évident, monsieur le Président, que si la mesure n'est pas adoptée, elle restera en plan. C'est dans l'ordre des choses. Quant à savoir si une autre mesure semblable sera présentée et si nous approuvons toujours le principe dont s'inspire le projet de loi S-31, je voudrais rappeler que le gouvernement y souscrit entièrement. Je conseille au député de patienter jusqu'au discours du trône.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES QUOTAS ATTRIBUÉS AUX CÉRÉALICULTEURS

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports au sujet des quotas de blé dans les Prairies. Selon les dernières statistiques publiées au 19 octobre dernier, les exportations de blé et d'autres céréales des Prairies ont augmenté de 29 p. 100, tandis que les livraisons aux élévateurs ont diminué de 19 p. 100. Étant donné les problèmes de liquidités auxquels se heurtent les agriculteurs, le ministre voudra-t-il bien examiner la question des quotas? A la même époque l'an dernier, le quota pour la livraison de céréales était de neuf boisseaux, contre trois seulement aujourd'hui. Ou le ministre a-t-il l'intention de faire le jeu des chemins de fer en ce qui concerne le projet de loi C-155?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait que le projet de loi C-155 a pour objet d'étendre considérablement la capacité du réseau ferroviaire pour permettre aux céréaliculteurs de cultiver de vendre et d'exporter plus de céréales. Voilà l'objet du projet de loi. Je ne manquerai pas de prendre note de l'inquiétude du député à l'égard du système actuel de quotas et d'en parler à mon collègue, le ministre d'État. Nous nous efforcerons de répondre au député dès que ces consultations prendront fin.

LES PROBLÈMES DE LIQUIDITÉS DES AGRICULTEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. S'il va voir dans des élévateurs à grain des Prairies, il constatera que la plupart d'entre eux sont vides et n'ont aucune céréale à expédier, tandis que d'autres sont tout juste à moitié pleins. Le ministre a dit plus tôt, au sujet des liquidités et ainsi de suite, qu'il agirait lorsqu'il serait prudent de le faire. Le ministre serait-il politicard avec l'argent des agriculteurs en attendant que les choses s'arrangent?